

Mise en production : Anomalies/Evolutions au 27/02/2020

Ce document vous précise les évolutions et corrections mises en production depuis octobre 2019 jusqu'au 27 février 2020.

D'autres évolutions et notamment la mise en place du RGPD sont en cours.

I-Evolutions transverses :**Uniformisation de la saisie :**

Les « nom », « prénom », « nature de la voie », et « nom de la voie » sont retranscrits en majuscules, quelle que soit la saisie

Cela permet d'uniformiser la saisie des adhérents, des contacts pour toutes les ATSCAF locales et donc de faciliter les requêtes.

Ergonomie du logiciel :

Le dernier menu utilisé s'affiche en haut à gauche de la barre des menus. Il ne sera plus affiché en fin de chaque option de la barre des menus.

Envoi des cartes :

Dans la mesure où un ayant-droit a indiqué son adresse mail, la carte d'adhérent est envoyée à cette adresse mail.

II-Association :**Choix des modes de règlement :**

Possibilités pour chaque ATSCAF locale de choisir les modes de règlement acceptés dans son association pour la saisie dans GRAAL.

III-Secteurs :

Seuls les secteurs de « Son association » sont accessibles.

La liste est filtrée sur le nom et le code. Le résultat obtenu sera classé par ordre alphabétique

IV-Tarifs :**Filtre de recherche :**

Dans le filtre de recherche des tarifs, ajout du champ « Saison ».

Règles de tarifs : Conjoint d'adhérent secondaire :

Afin de pouvoir définir un montant de cotisation pour un conjoint d'adhérent secondaire, inférieur ou supérieur à celui du conjoint de l'adhérent principal, une nouvelle règle de tarif a été mise en place :

Sur le tarif concerné :

- Choisir la ligne de tarif « Ayants-droits »
- Dans le champ « restriction », choisir « Statut de l'Adhérent »,
- Dans le champ « Condition », mettre « est »
- Dans le champ « Valeur de référence », mettre « A jour »
- Dans le champ « Montant », mettre le montant à ajouter ou à diminuer du montant du tarif de l'ayant-droit pour arriver au montant souhaité (si montant à diminuer, faire précéder le montant du signe -) :

Par exemple :

Si tarif ayant-droit adhérent principal = 7 €

Tarif souhaité ayant droit adhérent secondaire = 6 €

Saisir dans le champ « Montant » = - 1

Si tarif ayant-droit adhérent principal = 7 €

Tarif souhaité ayant droit adhérent secondaire = 9 €

Saisir dans le champ « Montant » = 2

V-Adhérents :

Saisie des ayants-droits :

La saisie du champ "Lien avec adhérent principal" est une zone obligatoire.

Filtre recherche :

Ajout du champ « Code secteur » dans le filtre de recherche des adhérents.

En effet, depuis la création des codes secteurs, les adhérents sont rattachés à un code secteur et non à un contact.

Fusion des doublons d'adhérent :

La fusion des doublons d'adhérents est possible par l'administrateur fédéral.

Saisie des codes secteurs :

Saisie « autocomplete » des codes secteurs : le code se complète au fur et à mesure de la saisie et les propositions affichées s'affinent.

VI- Cotisations :

Bug sur l'application des règles de tarifs :

Les règles de tarifs ne s'appliquaient plus le 23/01/2020. Cette anomalie a été corrigée le 29/01/2020.

VII-Rapports :

Bug Problème édition :

Une journée du rapport relatif à l'ajustement comptable des encaissements n'avait pas pu être exportée.

Il s'agissait d'un problème d'encodage sous excel qui a été corrigé.

VIII-Saisons

Ajout du champ « Saison clôturée » afin de permettre des traitements de fin de saison et notamment la possibilité de travailler sur deux saisons (en cours de développement).

IX-Espace adhérent :

Blocage Saisie doublons :

Lors de la saisie par un adhérent de son adhésion, si les « nom », « prénom » et « date de naissance » sont identiques, un message popup d'alerte apparaît et la saisie est bloquée. Il n'est plus possible de passer outre.

Sur Graal, le message d'alerte est maintenu avec possibilité pour les gestionnaires de passer outre.

Mot de passe :

Le mot de passe ne sera plus connu que de l'adhérent. Il n'apparaîtra plus sur la lettre d'envoi de la carte d'adhérent.

Lors de la première connexion, le mot de passe sera la date de naissance de l'adhérent (JJ/MM/AAA) et il sera invité à changer ce mot de passe.

Le mot de passe devra comprendre au moins 8 caractères et comporter au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial (par exemple *, \$...)

Par la suite, en cas d'oubli du mot de passe, l'adhérent devra utiliser la fonction « mot de passe oublié ».

Par ailleurs, à compter du 27 février 2020, suite à une mise à jour de sécurité, tous les mots de passe antérieurs ont été écrasés et remplacés par la date de naissance (JJ/MM/AAAA) de l'adhérent. Il appartient également à chaque adhérent de changer ce mot de passe.

Protection des données :

Dans le cadre de la mise en application du règlement général de protection des données (RGPD), les fonctionnalités suivantes ont été mises en place :

1/ Sous le champ "Portable", avant la case à cocher "J'autorise l'ATSCAF à m'envoyer des courriels sur mon e-mail Principal", la phrase "Dans le cadre du RGPD" a été rajoutée.

Un clic sur le mot "RGPD" (signalé comme un lien, couleur bleue par exemple) fait apparaître une fenêtre Pop Up avec les précisions suivantes :

« L'ATSCAF se conforme aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD). Les mentions légales sont consultables sur la charte d'adhésion disponible sur portail.atscaf.fr ou sur place dans les locaux de l'association.

L'ATSCAF s'engage :

- *à utiliser vos données personnelles conformément aux dispositions légales prévues par le Règlement général sur la Protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) et dans le strict respect des objectifs pour lesquels l'ATSCAF a été constituée ;*
- *et à ne pas transmettre ces données personnelles à d'autres tiers.*

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : « atscaf-informatic@finances.gouv.fr ».

2/ Sous la phrase "J'autorise l'ATSCAF à m'envoyer des courriels sur mon e-mail secondaire", une case à cocher a été créée avec la phrase suivante "Je ne souhaite pas recevoir les revues périodiques au format papier".

En dessous de cette nouvelle case à cocher, le texte suivant : « *Vous pouvez disposer des revues périodiques sous forme dématérialisée sur le site de l'ATSCAF <https://portail.atscaf.fr/> » est affiché.*

Un clic sur l'adresse du site permet la connexion au site de l'ATSCAF fédérale mais avec possibilité de retour sur l'espace adhérent.

Saisie des champs relatifs au paiement :

Suppression en fin de champ des espaces et sauts de ligne pour tous les champs envoyés à la plateforme de paiement en ligne sur Paybox + SystemPay.

Cela évitera les erreurs de paiement en ligne.

Saisie des ayants-droit :

Suppression de l'affichage par défaut des numéros de téléphone et adresses mail de l'adhérent principal.

X-Carte d'adhérent :

Dans le cas où un adhérent est adhérent principal d'une association et adhérent secondaire d'une autre, les numéros de code de l'association principale et de l'association secondaire figurent sur la carte de l'adhérent.

XI-Interface avec le logiciel comptable Sage

Amélioration des libellés.